



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°07-29-01-24

Objet : Plan de financement – Etudes pour le remplacement du passage à gué par un ouvrage d'art sur le Bevincu.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Depuis 2021, la municipalité a engagé une réflexion et des études pour le remplacement du passage à gué du Bevincu par un ouvrage d'art.

Ce projet, appelé « Pont du Bevincu » a fait l'objet d'un an et demi d'études dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage passée avec le Cabinet Infra-Consulting.

Lors des études, il est apparu que ce projet présente plusieurs aspects qui seront très bénéfiques à la commune :

- Tout d'abord un aspect environnemental, puisqu'il permettra de démolir le passage à gué construit il y a plusieurs décennies dans le lit du Bevincu. Ce passage à gué est une aberration environnementale en ce sens qu'il constitue un important embâcle qui empêche l'écoulement normal des eaux du Bevincu.
- Ensuite un aspect d'amélioration de la sécurité des personnes à travers une amélioration de la dynamique hydraulique du bassin versant du Bevincu. En effet, en cas de crues exceptionnelles, comme en 2015, ce passage à gué provoque une accumulation des eaux de pluie collectées par le

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-07-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

bassin versant et des inondations aux conséquences parfois catastrophiques puisqu'une personne est morte lors des évènements, emportée dans sa voiture en voulant forcer le passage à gué.

- Cette amélioration de la dynamique hydraulique permettra aussi de réduire en amont les niveaux maximums de crues constatés lors des derniers évènements exceptionnels.
- Enfin, le projet de construction d'ouvrage d'art prévoit d'intégrer les modes de mobilités douces sur son tablier (piste piétons, cyclables et voitures), s'inscrivant ainsi dans le cadre d'un développement durable.

Les études menées par le cabinet Infra Consulting ont permis la consultation d'un maître d'œuvre pour l'opération, ainsi que des cabinets d'études indispensables pour la complétude des études environnementales nécessaires pour la construction d'un tel ouvrage, dont le coût des travaux de construction est estimé à 2.100.000,00 € hors taxes en valeur au mois de juin 2023.

Ces études ont un coût global estimé de 386.934,50 € hors taxes qui se décomposent comme suit :

Postes	Montant hors taxes
Maitrise d'œuvre générale	197.150,00 €
AMO conduite opération et OPC	85.836,00 €
Maîtrise d'œuvre particulière environnement (berges)	11.958,00 €
AMO environnementale Coordination Environnementale particulière	21.699,50 €
Inventaire faune et flore	25.650,00 €
Dossier loi sur l'eau	12.000,00 €
CSPS	13.745,00 €
Géotechnique (G1 rendue – en attente G2)	40.000,00 €
Contrôle extérieur des études de conception	6.300,00 €
Contrôle extérieur travaux	25.000,00 €
TOTAL	386.934,50 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 386.934,50 €
- Fonds de l'ETAT : 80% soit 309.547,60 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 77.386,90 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le projet des études pour la construction d'un ouvrage d'art sur le Bevincu en remplacement du passage à gué existant.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

Postes	Montant hors taxes
Maitrise d'œuvre générale	197.150,00 €
AMO conduite opération et OPC	85.836,00 €
Maîtrise d'œuvre particulière environnement (berges)	11.958,00 €
AMO environnementale Coordination Environnementale particulière	21.699,50 €
Inventaire faune et flore	25.650,00 €
Dossier loi sur l'eau	12.000,00 €
CSPS	13.745,00 €
Géotechnique (G1 rendue – en attente G2)	40.000,00 €
Contrôle extérieur des études de conception	6.300,00 €
Contrôle extérieur travaux	25.000,00 €
TOTAL	386.934,50 €

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).


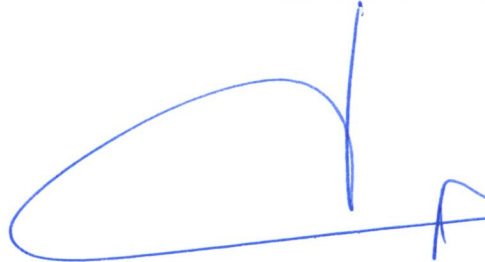
Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-07-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240207-07-29-01-24-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024